



Paris, le 7 septembre 2017.

## LETTRE OUVERTE A MADAME LA MINISTRE DU TRAVAIL

Madame la Ministre,

Le 19 mai nous vous avons adressé une première lettre ouverte (<http://www.syntef-cfdt.com/2017/05/syntef-cfdt-lettre-ouverte-a-la-ministre-du-travail.html>) relative à la gouvernance et à l'état de nos services (emploi, inspection du travail, administration centrale), restée à ce jour sans réponse.

Aujourd'hui les nouvelles mesures gouvernementales que sont la fin annoncée des contrats aidés et les ordonnances Travail vont rapidement et fortement impacter l'activité des agents du Ministère.

Alors les agents de l'emploi perdront encore un peu plus de sens dans l'exécution de leurs missions et les agents de l'inspection devront de nouveau s'adapter à marche forcée à un énième cadre d'action.

Dans ce contexte nous nous interrogeons et vous réinterrogeons sur les effectifs et les missions emploi et travail.

### SUR LES EFFECTIFS

Entre 2009 et 2017 les effectifs de référence des DIRECCTE ont diminué de près de 20 %, passant de 9 826 à 7 983,6 ETP rémunérés. Cette situation trouvant une résonance particulière dans les services généraux, sur les effectifs du secrétariat de l'inspection du travail et au sein des pôles 3<sup>E</sup>, où les effectifs des services emploi ont diminué de 13% entre 2008 et 2014.

Pour 2017 et les années à venir les services emploi et l'inspection du travail vont être visés par une logique de coupes budgétaires, entraînant des suppressions de sections, des disparitions abruptes d'agents de renfort et beaucoup d'interrogations sur l'avenir des services de renseignement au vu des départs en retraite dans les 3 ans à venir.

En administration centrale les agents agissent sous la pression de délais très contraints, d'horaires allongés, de système d'information non facilitant. Tout cela sans reconnaissance à hauteur de leur investissement.

De plus en plus les mesures budgétaires guident l'adéquation des moyens de notre Ministère aux missions restantes pour justifier un choix cornélien : transférer de nouvelles mesures ou accentuer la pression sur les agents restants.

Une action intersyndicale unitaire (<http://www.syntef-cfdt.com/2017/06/syntef-cfdt.html>) a permis de rencontrer votre directeur de cabinet en juin. Mais là encore aucune réponse ne nous a été donnée.

Pourtant la question est simple : comment assurer nos missions ministérielles avec des effectifs chaque année plus contraints ? Et comment assurer la transformation de nos services dans ce contexte dégradé de perte d'effectifs et de sens ?

## **A L'EMPLOI**

Dans un contexte de décentralisation entamée dans certaines régions (négociation conseils régionaux/préfecture) et de conventions de délégations de compétences en attente dans d'autres, l'égalité des territoires est fortement impactée de même que l'égalité de traitement des agents de notre administration. La gouvernance de l'Etat demeure floue et donc affaiblie.

L'annonce de la baisse du nombre des contrats aidés, puis celle de leur maintien dans certains secteurs, avec un nouveau plan ambitieux de formation à venir, sans aucune évaluation de celui qui l'a précédé, relèvent de positions dogmatiques plus que pragmatiques et mettent vos services en difficulté face à leurs interlocuteurs et aux usagers.

Nous vous réinterrogeons donc sur le devenir et le rôle des agents des DI(R)ECCTE au sein d'un Ministère que vos prédécesseurs voulaient « fort » !

## **A L'INSPECTION DU TRAVAIL ET SUR LE DROIT DU TRAVAIL**

Dans ce contexte de baisse des effectifs vous demandez à ce qu'il y ait davantage d'interventions sur le terrain, en particulier sur les champs du travail dissimulé et de la fraude au détachement, mais aussi sur l'amiante et le secteur des transports. Tout comme il est demandé plus d'implication sur la veille sociale, ou sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Rajoutons l'appui aux instances représentatives du personnel, base du dialogue social que vous affirmez vouloir défendre. Via les ordonnances Travail vous écarterez de façon violente les organisations syndicales des TPE, mettant à mal la reconnaissance du fait syndical.

Comment les services de renseignements, déjà sur-sollicités par les demandes individuelles, vont-ils pouvoir proposer une offre de service en lien avec des relais externes en faveur des TPE ?

Au vu du contenu des ordonnances, l'inspection du travail s'interroge sur la primauté qui serait donnée au pouvoir unilatéral de l'employeur. Et que dire de l'action de contrôle rendu dantesque par le nouveau champ de la négociation, portant sur tous les domaines ou presque du code du travail ?

**Le SYNTEF-CFDT attend que vous engagiez sans délai un dialogue social de qualité, que vous répondiez aux interrogations de vos agents, que vous donniez du sens à leurs missions.**

**Dans l'attente de vous rencontrer,  
notamment en Comité Technique Ministériel,  
Le SYNTEF-CFDT.**